

ANNEX "C"

L'honorable Paul-C. Lafond
Le Sénat
Ottawa K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,

Je vous remercie de votre lettre du 20 mai 1981 me faisant part de la version non révisée du compte-rendu des délibérations du 19 mai 1981 du sous-comité du Sénat sur la Défense nationale. A cette occasion, les représentants des Forces canadiennes exposaient leurs craintes quant à l'application de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la future Charte canadienne des droits et libertés.

Au cours des derniers mois, les Forces canadiennes ont eu l'occasion de faire valoir auprès de mon ministère leurs craintes quant aux implications de ces deux textes. En ce qui concerne la Loi canadienne sur les droits de la personne, les amendements qu'on a proposés à cette loi à la Commission canadienne des droits de la personne et le Comité spécial de la Chambre des communes sur les invalides et les handicapés ont présentement l'objet de consultations interministérielles auxquelles participent les Forces canadiennes. Quant à la Charte canadienne des droits et libertés que le gouvernement désire incorporer dans la Constitution, nos fonctionnaires ont eu l'occasion lors de sa préparation d'examiner son impact sur les Forces canadiennes; ils en sont arrivés à la conclusion qu'elle n'affecterait pas inéluctablement leur fonctionnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Chrétien

JOY BAUGHMAN/1

100-100000
100-100000